



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Présents : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame DUPUY Marine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Madame BIZE Aurélie

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LAMACHE Christophe

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Madame KERJEAN Madeleine

Approbation du PV du Conseil Municipal du 07.04.2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025.

Décisions du Maire prises par délégations :

20/05/2025 9.1 - Autres domaines de compétence des communes

Frais d'avocat au titre de la protection fonctionnelle accordée au Maire en date du 23/05/2023. Paiement d'une note d'honoraire d'un montant de 1 500€.

Délibération D_2025_4_1 : Création de poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01 juillet 2025 pour une durée de 1 an, sur 13 heures hebdomadaires, pour faire face à un besoin ponctuel dans le cadre de l'ouverture de la Residence du Verger.

L'agent sera amené à réaliser des heures complémentaires en fonction des besoins du service.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Délibération D_2024_4_2 : Demande de subvention pour une étude de faisabilité concernant la réalisation d'une installation de géothermie pour la Salle des fêtes et l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu l'actualisation de la pré-étude de déploiement d'une solution de géothermie pour les écoles et la salle des fêtes. La salle des fêtes a une surface de 490 m² auquel il faut ajouter une extension de 55 m² et l'école une surface de 350 m².

La pré-étude relève un besoin total de 45 MWh auquel il faut rajouter 4 MWh pour le froid. Le dossier élaboré par Eurovia présente en annexe tous les éléments techniques du projet. Le montant du projet s'établit à 380 000 € HT.

Afin de valider ce projet il convient de lancer une étude de faisabilité. Le coût de l'étude serait de 15 000 € HT maximum avec une subvention possible du CCRT (Contrat de Chaleur Renouvelable Territoriale) de 70%.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

- **Point sur la Residence du Verger**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réception des travaux avec réserve s'est bien déroulée, qu'à ce jour les réserves sont mineures. En réponse à la demande des conseillers Mme Liot précise que de nombreuses personnes prennent contact avec la mairie pour obtenir un dossier de location mais qu'à ce jour un seul dossier reçu est éligible. De nombreuses personnes ne présentent pas les critères, soit d'autonomie, soit d'âge, qui nous sont imposés pour la résidence. Dans ce contexte la 1ère rentrée devrait se faire fin juin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans l'attente des subventions à venir, estimées à environ plus de 80 000€, il va ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000€, le taux actuel connu est de 3,442%.

La convention pour la première utilisation pour le bureau de passage sera signée le 22 mai à 10h30 avec Mme Lepan Angélique, diététicienne, qui assurera une permanence tous les lundi et mardi de 09h30 à 19h00 à compter du 01 juin.

- **CPER**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Conseil Départemental pour la suppression des carrefours de l'aire de repos de Maine de Boixe (au niveau de GSM) et de la Belle Cantinière.

Dans cette proposition le pont, pour les engins agricoles, est supprimé et la circulation de ces engins est renvoyée vers le tunnel routier au niveau de la RD15.

Monsieur le Maire s'est opposé à cette solution, qui ne répond pas au besoin tel que retenu en concertation avec la DREAL en 2021 et qui ne répond pas à la sécurisation de la traverse des engins agricoles, compte tenu que le tunnel routier n'a pas une hauteur suffisante.

Nous avons reçu le directeur des routes du Département en mairie le 19 mai avec Monsieur Pierre-Yves Lehembre, qui rapporte que lors de cette dernière réunion les techniciens du département ont confirmé que leur solution, avec le complément d'un demi échangeur au niveau nord de Tourriers, n'est pas réaliste et qu'effectivement la problématique de la hauteur du tunnel routier pour les engins agricoles est avérée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec la DREAL est organisée par Monsieur le Préfet le 27 mai sur ce sujet. Il précise également qu'à l'issue de la réunion Madame la Sous-préfète de Confolens se rendra en mairie à son invitation afin d'évoquer les sujets communaux.

- **Espace sans tabac**

Monsieur le Maire rappelle le 22 mai à 11h45 l'inauguration de « l'espace sans tabac » en présence du président du Comité de Ligue contre le cancer de la Charente et des enfants de l'école.

- **Voirie communale**

Monsieur Damien Chambre présente au conseil municipal la note financière de l'ATD 16 sur les préconisations et conseils pour l'entretien de la voirie communale. Il souligne l'intérêt de cette analyse qui priorise les interventions et qui définit les matériaux de revêtement les plus adaptés en fonction des situations. Il s'agit du 2ème suivi réalisé par l'ATD16 sur la voirie communale.

- **« Plan 5000 équipements – Génération 2024 »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons enfin reçu la subvention de 5 000€ de l'Agence Nationale du Sport.

- **Aménagement rue de l'église**

Monsieur le Maire évoque le message de Monsieur Christophe Lamache, adressé à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'après s'être rendu sur place pour vérifier l'état des lieux et analyser des demandes de Monsieur Lamache, il va donner une suite défavorable à cette demande. Il évoque chacun des points argumentés par Monsieur Lamache et l'ensemble des conseillers valident la position de la municipalité qui est conforme à la délibération D_2025_3_11 du 07 avril 2025.

- **Jeunes Agriculteurs du Nord Charente**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une association, type loi 1901, a été créée sur la commune pour former un syndicat conforme aux statuts-types adoptés par le CNJA en date du 28 septembre 1961. L'association est présidée par Madame Manon Durand.

Cette association organise le samedi 02 août 2025 à la Berthière, sur la commune de Val-de-Bonnieu, un événement festif et convivial où l'ensemble des conseillers est invité.

- **Aménagement « rue du Perat »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat des études d'aménagement de la rue du Perat, qui est aujourd'hui une voie privée ouverte à la circulation publique, mais qui présente de nombreux défauts de structure et qui n'est pas éclairée.

En concertation avec les riverains et le lotisseur nous avons retenu BETG pour une étude d'aménagement et sollicité le SDEG pour l'éclairage. Le SDEG propose la pose de 3 lampadaires de nouvelle génération équipés de détecteurs de présence pour un reste à charge de l'ordre d'un peu plus de 4 000 €. En ce qui concerne la voirie, un aménagement de base pour un peu moins de 12 000€ est proposé en option la création de 2 puisards pour environ 7 000€ et pour un aménagement total de voirie un supplément de 2 500€ afin de desservir la totalité des parcelles. Monsieur le Maire rappelle que l'usage voudrait que les travaux soient réalisés et remis à la commune pour que la rue soit intégrée dans le domaine communal. Il rappelle également que la taxe d'aménagement payée par les nouveaux propriétaires est destinée à réaliser ce type de travaux hors lotissement. Il conviendra donc de trouver un accord de financement entre le lotisseur, les nouveaux acquéreurs, les usagers et la commune, en tant que gestionnaire public mais également au titre de la bâche incendie implantée à titre gracieux en limite de voie. Une réunion se tiendra le 10 juin à 18h00 en mairie avec l'ensemble des personnes concernées à cet effet.

- **Channel Express III**

Monsieur le Maire rappelle que le comité Channel Express organise le 19 juin 2025 à 10h00, à l'occasion de la cérémonie en hommage à l'équipage du bombardier, l'inauguration de la signalétique dédié au mémorial.

- **Informations diverses**

Il est rappelé que le 18 juin une visite d'un méthaniseur sur Bordeaux est organisée.

Le prochain repas du CFAV se tiendra le 14 juin à Puymerville.

La prochaine distribution de l'information municipale est prévue le vendredi 13 juin avec le journal communautaire.

Le 26 juin 2025 à 20h00 la Communauté de Communes, dans le cadre de « Cœur en Scène », organise un spectacle à Puymerville, ouvert à tous

La date du mardi 03 juin 2025 à 18h30 est retenue pour que le conseil municipal puisse visiter la Résidence du Verger.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 01 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée Monsieur le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 21h00.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

